

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
27 avril 2024 Communiqué de presse

Le Premier ministre Gabriel Attal annonce des mesures complémentaires pour soutenir les agriculteurs et renforcer la souveraineté alimentaire française.

Le Premier ministre, soucieux de répondre aux préoccupations exprimées par les agriculteurs et de favoriser un dialogue constructif, annonce aujourd'hui un ensemble de quatorze nouveaux engagements visant à soutenir le secteur agricole et répondre aux nombreuses revendications exprimées partout en France depuis plusieurs mois.

Ces engagements viennent préciser et compléter les soixante-sept engagements déjà formalisés le 26 janvier 2024 et viennent clore le travail complémentaire demandé par le Président de la République à l'ouverture du Salon international de l'agriculture 2024. Face à la détresse et aux défis rencontrés par nos agriculteurs, le Premier ministre renforce son engagement envers le secteur agricole, pilier essentiel de notre économie et de notre souveraineté alimentaire. Ainsi, les six piliers de notre action seront renforcés. Il s'agit notamment de :

- Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire avec une liste de 100 projets d'hydraulique agricole, compatible avec une gestion durable de la ressource, dont les travaux seront finalisés d'ici la fin de l'année et une modification de l'arrêté de 2021 simplifiant les dérogations pour les projets de retenues hydrauliques.
- Mieux reconnaître le métier d'agriculteur avec une amélioration des retraites agricoles à travers la prise en compte dès 2026 des 25 meilleures années.
- Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs en complétant les mesures de soutien à la trésorerie grâce à Bpifrance à hauteur d'au moins 100 M€ en accordant directement des prêts de trésorerie pouvant aller jusqu'à 75 000€ et en garantissant des prêts de banques commerciales allant jusqu'à 200 000 Euros pour les exploitations traversant des difficultés.
- Protéger contre la concurrence déloyale et renforcer la compétitivité de nos exploitations agricoles grâce à une baisse de la taxe sur le foncier non-bâti et une amélioration du fonctionnement de la dotation pour épargne de précaution.
- Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs en s'engageant sur la présentation d'ici à l'été d'un texte législatif permettant de traduire les engagements l'évolution du conseil stratégique phytosanitaire et des modalités d'application de la séparation vente/conseil.
- Assurer le renouvellement des générations en agriculture en lançant d'une part un plan d'accompagnement de l'agriculture méditerranéenne pour soutenir les exploitations qui connaissent des difficultés notamment face aux impacts du changement climatique et d'autre part en élaborant des plans et contrats d'avenir territoriaux.

Le Premier ministre et le Gouvernement appellent l'ensemble des acteurs du secteur agricole à travailler ensemble dans un esprit de responsabilité pour mettre en œuvre ces mesures qui traduisent un engagement clair et une vision d'avenir pour notre agriculture et notre souveraineté alimentaire.

Le Premier ministre Gabriel Attal a souligné l'importance de ces mesures pour assurer la prospérité et la pérennité de l'agriculture française. « Notre Gouvernement est pleinement engagé à soutenir nos agriculteurs, qui jouent un rôle vital dans notre société. Ces mesures complémentaires qui s'ajoutent aux 67 mesures que j'avais annoncées le 26 janvier, démontrent notre détermination à répondre aux besoins de nos agriculteurs et à garantir un avenir prospère pour notre agriculture », a-t-il déclaré.

Retrouver toutes les mesures en annexes dans le communiqué de presse à télécharger

[Le Premier ministre Gabriel Attal annonce des mesures complémentaires pour soutenir les agriculteurs et renforcer la souveraineté alimentaire française. pdf - 403.04 Ko \(URL : /telecharger/143106\)](#)

Contacts presse

Service de communication du Premier ministre

Contact : 01 42 75 50 78/79

communication@pm.gouv.fr (URL : <mailto:communication@pm.gouv.fr>)

Voir aussi

[Suivi des mesures en faveur des agriculteurs \(URL : /suivi-des-mesures-en-faveur-des-agriculteurs\)](#)

27 avril 2024 Production & filières